

PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie


PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CHARTE CONSTITUTIVE
DE L'ORGANISATION DE COOPERATION EDUCATIVE (OCE),
ADOPTÉE LE 29 JANVIER 2020 A DJIBOUTI

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la charte constitutive de l'organisation de coopération éducative (OCE), adoptée le 29 janvier 2020 à Djibouti.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 20 juin 2023


Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE